

7^e session UIHJ-EuroMed à Marrakech



Ouverture – Opening

Les 3 et 4 juin 2010 a eu lieu la septième session d'UIHJ-EuroMed à Marrakech. Les délégations d'Algérie, d'Espagne, de France, de Grèce, du Portugal, de Tunisie et bien entendu du Maroc étaient présentes.

Rapidité, efficacité, performance

Lors de la cérémonie d'ouverture, le président de l'Ordre national des huissiers de justice marocains, Abdelaziz Fouganni, souhaite la bienvenue à la nombreuse assistance. Il céda la parole au représentant du ministre de la justice qui souligna d'emblée l'importance de l'exécution.

Il indiqua qu'au Maroc, une réforme est actuellement en cours pour permettre la sécurité des échanges économiques. Il ajouta que le personnel chargé de l'exécution est un élément indispensable à cette sécurité et doit donc faire l'objet d'une solide formation.

Lui succédant à la tribune, le président de l'UIHJ, Leo Netten, rappela que les principaux objectifs animant les pays du pourtour méditerranéen résultent du processus de Barcelone qui vise à construire ensemble un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagées.

UIHJ-EuroMed poursuit le même objectif : procurer aux justiciables du pourtour méditerranéen de la sécurité juridique au travers de la garantie de l'exécution de la décision de justice.

« Rapidité, efficacité, haute performance dans le recouvrement des créances : notre profession répond à ces impératifs ».

Le président de l'UIHJ aborda également le thème d'e-Justice en rappelant que la technologie est un langage universel qui permet aussi de relier les hommes.

Le représentant de l'Égypte prit ensuite la parole. Il annonça que, considérant l'expérience de son pays au sein de l'UIHJ comme fructueuse, il avait proposé au ministère de la justice de libéraliser la profession d'huissier de justice en Égypte. Enfin le président de l'École nationale de procédure de Paris, Jean Michel Rouzard, rappela à l'assistance que c'est par la formation qu'une profession naît, grandit et prospère, et que grâce à la formation, une profession est crédible, légitime et complète.

Leo Netten, Abdelaziz Fouganni, Jean-Michel Rouzard et Patrick Safar, représentant la Chambre nationale des huissiers de justice de France dont il est le secrétaire-adjoint, procédèrent ensuite à la signature d'une charte de collaboration de formation visant à non seulement former les huissiers de justice marocains mais également à les épauler dans la création de leur système de formation.

Ainsi s'acheva la cérémonie d'ouverture et les travaux du colloque débutèrent à sa suite.

L'huissier de justice, garant de la sécurité juridique

Quatre ateliers se succédèrent. Le premier atelier avait pour thème : « Le statut de l'huissier de justice : un atout ou une entrave ? ».

Les intervenants se sont attachés à démontrer l'utilité de l'existence d'un statut pour les huissiers de justice comprenant des devoirs et des obligations mais aussi des avantages (comme le monopole de certaines activités, par exemple).

Puis dans un second temps ils mirent en exergue les avantages d'un statut libéral et indépendant. Ils revinrent sur des notions fondamentales comme l'huissier de justice garant de la sécurité juridique ou encore sur les standards européens liés à la jurisprudence de la Cour européenne des droits

de l'homme, la recommandation 17 et les lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice. Cet atelier fut suivi d'un débat avec la salle.

Le deuxième atelier avait pour thème : « Structures et usages professionnels ». Chacun des intervenants a décrit les structures de sa profession de façon critique et objective, sans oublier d'aborder la déontologie professionnelle et la question de sa codification.

Le troisième atelier entama la traditionnelle partie économique avec pour sujet : « La Preuve » et notamment le rôle de l'huissier de justice dans la conservation, l'établissement, la recherche de la preuve. Les différents intervenants recherchèrent de quelle façon (formelle ou informelle, nommée ou dénommée) l'huissier de justice joue un rôle dans la preuve.

Enfin les travaux furent clôturés par le quatrième atelier concernant la procédure de contrefaçon.

C'est à une étude comparée de cette procédure avec analyse conclusive au regard des besoins des entreprises que se livrèrent les intervenants de cet atelier.

A la suite des travaux, UIHJ-EuroMed émit cinq recommandations.

Recommandations de la 7^e session d'UIHJ-EuroMed du 3 au 7 juin 2010 à Marrakech (Maroc)

Recommandation 1

Considérant la volonté d'aboutir à une harmonisation des statuts de la profession d'huissier de justice dans les différents pays membres de UIHJ-EuroMed, Considérant la nécessité d'accroître le champ d'activités des huissiers de justice,

UIHJ-EuroMed recommande de considérer comme une base minimale d'harmonisation les préconisations des lignes directrices de la CEPEJ concernant la mise en œuvre de la recommandation 17 dont le texte est ci-après reproduit :

4.3. Droits et obligations

33. Les agents d'exécution définis par la loi du pays devraient avoir la responsabilité de la conduite des opérations d'exécution, dans le cadre de leurs compétences telles que définies par la loi. Les Etats membres devraient envisager la possibilité que les agents d'exécution soient seuls compétents pour :



Signature de la charte de collaboration – Signature of the Collaborative Charter



Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP, Dionysios Kriaris
Jean-Michel Rouzaud, President of the ENP, Dionysios Kriaris

- exécuter les décisions de justice et autres titres ou actes en forme exécutoire ;
 - réaliser l'ensemble des procédures d'exécution prévues par la loi de l'Etat dans lequel ils exercent.
34. Les agents d'exécution devraient, le cas échéant, pouvoir également exercer des activités accessoires compatibles avec leur fonction, de nature à garantir et faire reconnaître les droits des justiciables et ayant pour objet l'accélération du processus judiciaire ou le désengorgement des tribunaux, tels :
- Recouvrement de créances ;
 - Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires ;
 - Séquestres ;
 - Constats ;
 - Service des audiences près les juridictions ;
 - Conseils juridiques ;
 - Procédures de faillites ;
 - Missions confiées par le juge ;
 - Représentation des parties devant les juridictions ;
 - Rédaction des actes sous-seings privés ;
 - Enseignement.

Recommandation 2

Considérant que la déontologie est le pilier des professions autonomes,
Considérant que seule une discipline réellement appliquée peut conférer de la crédibilité aux membres de ces professions et à leurs organes professionnels,
UIHJ-EuroMed recommande que les règles déontologiques concernant les huissiers de justice soient codifiées dans les pays où ils exercent.

Recommandation 3

Considérant l'accroissement des relations transfrontalières,
Considérant le besoin de garantir un traitement d'égalité du justiciable de quelque pays qu'il vienne,
UIHJ-EuroMed recommande que les pays membres de cette organisation définissent ensemble les principes directeurs communs de leur déontologie.

Recommandation 4

Considérant que l'huissier de justice est un professionnel libéral, indépendant et responsable,
Considérant que sa déontologie l'oblige à la loyauté, la probité, l'impartialité,
UIHJ-EuroMed recommande que l'huissier de justice soit le professionnel de la preuve au travers notamment du procès-verbal de constat, rappelant que cette activité est comprise dans les lignes directrices de la CEPEJ susmentionnées.

Recommandation 5

Considérant que l'huissier de justice est au service du justiciable, particulier ou entreprise,
Considérant que la vocation d'UIHJ-EuroMed est de faciliter les échanges entre les entreprises en leur garantissant, grâce à l'activité des huissiers de justice l'exécution des obligations de leur cocontractant,
UIHJ-EuroMed recommande que la procédure de contrefaçon soit étendue dans l'ensemble des pays membres de cette organisation. La formation sera le moyen le plus sûr d'implanter ou de perfectionner la procédure et son application.

Fait à Marrakech (Maroc) le 4 juin 2010



Pendant un atelier – During a Workshop

Seventh UIHJ-EuroMed Session in Marrakech

On 3 and 4 June 2010 UIHJ-EuroMed held its Seventh Session in Marrakech. Delegations from Algeria, Spain, France, Greece, Portugal, Tunisia and of Course Morocco Were Present

Speed, Efficiency, High Performance

During the opening ceremony, the President of the National Order of Moroccan Judicial Officers, Abdelaziz Fouganni, welcomed such a wide audience. He gave the floor to the representative of the Minister of Justice who straight away emphasized the importance of enforcement.

He indicated that in Morocco, a reform is currently underway to ensure security of trade. He added that the staff in charge of enforcing court decisions is an essential element for security and therefore should have a solid training.

Taking the floor, the President of the UIHJ, Leo Netten, recalled that the main objectives of the Mediterranean countries result of the Barcelona Process which aims to build together an area of shared peace, security and prosperity.

UIHJ-EuroMed has the same objective: to offer litigants from the Mediterranean legal security through the guarantee of the enforcement of court decisions.

"Speed, efficiency, high performance in debt collection: our profession meets these requirements."

The President of the UIHJ also touched on the topic of e-Justice recalling that technology is a universal language that can also connect people.

The representative of Egypt then took the floor. He announced that, considering the successful experience of his country in the UIHJ he had proposed to the Ministry of Justice to liberalize the profession of judicial officer in Egypt.

Finally the President of the National School of Procedure of Paris, Jean Michel Rouzaud, reminded the audience that it is through training that a profession can rise, grow and prosper. Through training, a profession is credible, legitimate and complete.

Leo Netten, Abdelaziz Fouganni, Jean-Michel Rouzaud and Patrick Safar, representing the National Chamber of judicial officers of France of which he is the deputy secretary, then proceeded to the signing of a collaborative Charter. This charter aims at training not only Moroccan judicial officers but also to support them in creating their training system.

Thus ended the opening ceremony of the session and the work could begin.

The Judicial Officer, Guarantor of Legal Security

Four workshops followed. The first workshop was entitled: "The status of the judicial officer: an asset or a hindrance? ".



Fahima Khaldi (Algérie) — Fahima Khaldi (Algeria)

Speakers worked to demonstrate the usefulness of the existence of a statute for judicial officers including duties and obligations as well as advantages (such as the monopoly of certain activities, for example).

Then in a second time they put forward the benefits of a liberal and independent status. They insisted on such fundamental concepts as the judicial officer guarantor of legal certainty or on European standards related to the jurisprudence of the European Court of Human Rights, and recommendation 17 and the Guidelines of the European Commission for the Efficiency of Justice. This workshop was followed by a discussion with the public.

The second workshop was entitled: "Structures and professional practices." Each of the speakers described the structures of his profession critically and objectively, without forgetting to address the issue of professional ethics and their codification.

The third workshop dealt with the traditional economic part on the subject of "Evidence" and particularly the role of the judicial officer in the conservation, establishment, looking for evidence. The various speakers sought out what is the role (formal or informal, identified or not) of the judicial officer in the finding of evidence.

Finally the works ended with the fourth workshop on counterfeit proceedings. The speakers engaged in a comparative study of this procedure with conclusive analysis as regards the needs of businesses. Then UIHJ-EuroMed issued five recommendations.



Abdelaziz Fouganni, président de l'Ordre national des huissiers de justice du Maroc

Abdelaziz Fouganni, President of the National Order of Judicial Officers of Morocco



Recommendations of the seventh Session of the UIHJ EuroMed of 3-7 June 2010 in Marrakech (Morocco)

Recommendation 1

Considering the desire to achieve a harmonization of the status of the profession of judicial officer in the different UIHJ-EuroMed member countries
 Considering the need to increase the scope of activities of judicial officers,

UIHJ-EuroMed recommends to consider as a minimum basis of harmonization the recommendations of the CEPEJ guidelines on the implementation of recommendation 17, which text is reproduced below:

4.3. Rights and obligations

33. Enforcement agents, as defined by a country's law, should be responsible for the conduct of enforcement within their competences as defined by national law. Member states should consider giving enforcement agents sole competence for:

- enforcement of judicial decisions and other enforceable titles or documents, and
- implementation of all the enforcement procedures provided for by the law of the state in which they operate.

34. Enforcement agents may also be authorized to perform secondary activities compatible with their role, tending to safeguard and secure recognition of parties' rights and aimed at expediting the judicial process or reducing the workload of the courts. These may be, among others:

- debt recovery;
- voluntary sale of moveable or immovable property at public auction;
- seizure of goods;
- recording and reporting of evidence;
- serving as court ushers;
- provision of legal advice;
- bankruptcy procedures;
- performing tasks assigned to them by the courts;
- representing parties in the courts;
- drawing up private deeds and documents;
- teaching.



*Rose Bruno (France), Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Dionysios Kriaris (Grèce), membre du bureau de l'UIHJ
 Rose Bruno (France), Françoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ, Dionysios Kriaris (Greece), member of the board of the UIHJ*

Recommendation 2

Whereas ethics is the cornerstone of self-employed professions,
 Whereas only a truly enforced discipline may give credibility to the members of these professions and their professional bodies,
 UIHJ-EuroMed recommends that ethical rules for judicial officers be codified in the countries where they work.

Recommendation 3

Considering the increase in cross-border relations,
 Considering the need to ensure equal treatment of litigants wherever they are established,
 UIHJ-EuroMed recommends that member countries of this organization define together common guiding principles of ethics.

Recommendation 4

Considering that the judicial officer is a liberal, independent and liable professional
 Considering that ethics require from him loyalty, honesty and impartiality,
 UIHJ-EuroMed recommends that the judicial officer is the professional of the establishment of evidence in particular through statements of facts, noting that this activity is including in the above CEPEJ guidelines.

Recommendation 5

Considering that the judicial officer serves the litigant, being a natural or a legal person.
 Whereas the purpose of UIHJ-EuroMed is to facilitate trade between companies by guaranteeing them through the activity of judicial officers the enforcement of the obligations of the other contracting party,
 UIHJ-EuroMed recommends that counterfeit procedure be extended to all members of this organization. Training should be the safest way to install or upgrade this procedure and its application.

Marrakesh (Morocco) June 4, 2010